



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

mer et littoral

Question écrite n° 7240

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les problèmes que pose le développement de la caulerpa taxifolia pour les écosystèmes littoraux de la Méditerranée. L'algue d'origine tropicale caulerpa taxifolia s'est de nouveau étendue cet été devant notre littoral méditerranéen. Toute une série de peuplements et d'écosystèmes, sur fond dur ou sur fond meuble, à faible ou à forte profondeur, en milieu bien éclairé ou sur des tombants verticaux, en milieu pollué ou en eau pure, sont remplacés par une prairie monotone. L'impact sur la biodiversité des espèces est également connu. Bouleversant les écosystèmes là où elle s'installe - il est possible en effet d'enregistrer une baisse très sensible de la biodiversité -, susceptible de se développer partout, l'algue commence à gêner certaines activités économiques. Tout d'abord, les pêcheurs professionnels des zones les plus envahies (prud'homies de Menton, Roquebrune-Cap-Martin) se plaignent de la raréfaction du poisson. De plus, leurs filets se colmatent avec des fragments d'algues, ce qui immobilise leur outil de travail plusieurs semaines. D'un point de vue touristique, la pratique de la plongée sur les sites couverts par cette algue ne présente plus d'intérêt et les activités de tourisme liées à cette pratique risquent de prochainement s'en ressentir. Ajouter à cela que les fonds sableux de certaines plages très fréquentées se couvrent de caulerpa taxifolia ce qui tend à fixer la vase. Enfin, le dragage des ports dont le fond est recouvert par l'algue nécessite le rejet de boues à terre augmentant ainsi considérablement le coût de l'opération. Il est maintenant impossible d'ignorer ces impacts et le phénomène s'amplifie chaque année. Il est ainsi évident que les conséquences d'une expansion continue seront catastrophiques et déborderont largement le cadre des côtes françaises. Si la France est actuellement le pays le plus touché, quatre autres pays sont aujourd'hui atteints (Monaco, Italie, Espagne et Croatie) et d'autres pays méditerranéens commencent à être inquiets. En effet, la dissémination longue distance de l'algue se fait essentiellement par les ancrs et chaînes de bateaux ; il est donc très difficile d'en circonscrire la propagation. Au regard de divers éléments, il lui suggère de mettre en place rapidement une stratégie de contrôle en concertation avec les collectivités locales et les autres gouvernements concernés et lui demande quelles mesures qu'elle entend prendre en ce sens.

## Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'expansion de l'algue caulerpa taxifolia. Cette algue verte, introduite accidentellement ou arrivée spontanément, a connu une expansion extrêmement rapide dans le bassin occidental de la Méditerranée. Ce processus écologique est encore mal compris d'un point de vue spécifique et l'on ignore comme vont vieillir, en Méditerranée, les écosystèmes à caulerpa taxifolia. Il convient d'être extrêmement vigilant et d'appliquer le principe de précaution. Un programme d'expérimentation est engagé depuis 1992, grâce aux soutiens financiers de la Communauté européenne et du ministère chargé de l'environnement. Ainsi, la CEE a débloqué, deux fois de suite, des crédits sur contrat LIFE (483 884,56 écus, soit la moitié des coûts éligibles et 46,93 % des coûts pour le seul programme 1996/1997), avec la garantie et le soutien financier de la France (500 kF du ministère de l'environnement en 1992/1994 et 400 kF en 1996/1997). Ces crédits sont mis en

oeuvre par le groupement d'intérêt scientifique Posidonies, sous l'autorité du professeur Boudouresque. A la demande du ministère chargé de l'environnement et en partenariat avec lui, l'académie des sciences et le CNRS (programme « Environnement, vie et société ») ont organisé, en mars 1997, un séminaire scientifique international à Paris. Les participants se sont accordés à considérer que l'éradication ne constituait pas un objectif crédible et qu'en conséquence, seules des interventions ponctuelles, en faveur de zones d'intérêt exceptionnel, pourraient être menées d'un point de vue écologique et sur le plan économique. Ce rapport issu de l'académie des sciences a permis au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement d'élaborer une stratégie. Un projet de plan d'action, fondé sur un programme pluriannuel d'observations et de recherches, a, en conséquence, été approuvé par le conseil interministériel de la mer qui s'est tenu le 21 avril dernier. Ce programme visera à prévoir l'expansion de caulerpa taxifolia en Méditerranée et à évaluer les risques qui pourraient lui être liés. Il sera organisé en trois volets : 1. Un effort de recherche scientifique axé principalement sur la biologie, avec une partie socio-économique qui lui serait associé. 2. Un observatoire de l'évolution des écosystèmes méditerranéens. 3. Enfin, un volet relatif à la prévention et aux moyens de lutte. Pour sa partie biologique, un conseil scientifique international serait chargé de rédiger les appels d'offres, d'évaluer les propositions et d'assurer le suivi scientifique. L'académie des sciences a présenté au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement une proposition dans ce sens. Un comité de politique du plan d'action, comprenant en particulier les représentants des ministères concernés et financeurs, serait également constitué. Le budget engagé pourrait être de l'ordre de 5 MF en l'état actuel du montage financier. L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse devrait être étroitement associée à la mise en oeuvre de ce plan d'action.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7240

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er décembre 1997, page 4287

**Réponse publiée le :** 6 juillet 1998, page 3742